Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213501943-20260323-2026_03_01_ICM-DE

MAIRIE DE MONTREUIL-SOUS-PÉROUSE

(Ille et Vilaine)

République Française

Séance du dimanche 22 mars 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15
Date de la convocation		
16 mars 2026		
AFFICHAGE/ PUBLICATION		
(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)		
22 mars 2026		
Votes		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0

L'an deux mil vingt-six, le 22 mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montreuil-sous-Pérouse s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GUÉGUIN Patrick, Maire.

Présents : M. GUÉGUIN Patrick, Mme TEMPLON Patricia, M. MESSÉ Marcel, Mme VEILLARD Sylvie, Mme LE GOFF Patricia, Mme LION Annick, M LERETRIF Etienne, M. MAUDIEU Maxime, M. LANCELOT Camille, Mme COLASSE Elodie, Mme MARTIN Julie, Mme LECHAT Karine, M. GUIET Mathieu, M. COLLERAIS Thierry, M. DIGUET Xavier

Absent(e) ayant donné procuration : Néant

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : M. LERETRIF Etienne

2026.03.03ICM – Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints

Sous la présidence de M. GUÉGUIN Patrick, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

1- Nombre d'adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de quatre adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à quatre le nombre des adjoints au maire de la commune.

2- Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213501943-20260323-2026_03_01_ICM-DE

MAIRIE DE MONTREUIL-SOUS-PÉROUSE
(Ille et Vilaine)

République Française

Séance du dimanche 22 mars 2026

Une liste de candidats est présentée : liste conduite par Mme TEMPLON Patricia.

Liste « ensemble @ Montreuil - adjoints :
- TEMPLON Patricia,
- MAUDIEU Maxime
- VEILLARD Sylvie,
- MESSÉ Marcel,

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné.

3- Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)..... 15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
d. Nombre de suffrages blancs (art.L.65 du code électoral)..... 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 15
f. Majorité absolue..... 8

NOM ET PRÉNOM DU CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
TEMPLON Patricia	15	Quinze

4- Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme TEMPLON Patricia.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation :

- TEMPLON Patricia,
- MAUDIEU Maxime
- VEILLARD Sylvie,
- MESSÉ Marcel,

Pour extrait conforme,
En mairie, le 23 mars 2026
Le Maire, M. GUÉGUIN Patrick